

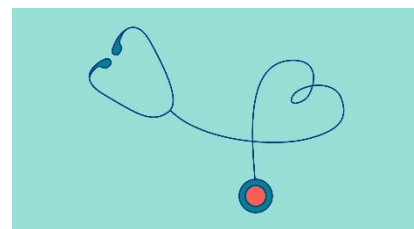


Personnel infirmier

Est-ce que tu as complété tes heures de formation?

Vous devez, en tant qu'infirmières et infirmiers, suivre chaque année **20 heures de formation continue**, dont un **minimum de 7 heures accréditées**. Ces formations doivent être complétées au plus tard le 31 décembre.

Besoin d'aide pour savoir si vos activités de développement professionnel sont admissibles à la norme de formation continue? Consultez l'[outil d'aide à la décision](#) de l'OIIQ



OIIQ - Accès à la formation continue

Pour soutenir le développement professionnel de ses membres, l'OIIQ a mis en ligne une plateforme de formation continue. Vous pouvez y consulter l'ensemble de l'offre de formation déployée par l'OIIQ dans la section [Formation continue](#).

CISSMO - Formations cliniques

Les formations cliniques sont au cœur du développement des compétences des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Voici quelques liens rapides vers des [offres de formation disponibles](#).

